



Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Mardi 26 mars 2024 à 19h00

Lieu : Salle Polyvalente, Châteauneuf
Présences : 19 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux
Excusés : Albert Asanovic, Anne-Laure Dessimoz, Damien Fumeaux, Uli Güller, Stéphane Marquis, Frank Philipposian, Romain Udry,
Absent : Arce Angela, Chloé Roh

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h00. Il salue l'Assemblée et passe à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023.
2. Composition du Conseil général : nomination d'un nouveau membre.
3. Demande de cautionnement concernant l'achat de deux immeubles situés à la rue Lombarde 5 et 7 par la Bourgeoisie.
 - 3.1) Rapport de la COGES.
 - 3.2) Acceptation du cautionnement.
4. Rapport de la commission EEE en lien avec les travaux publics.
5. Question : Structures d'accueil – subventions pour apprentis et stagiaires.
6. Question : Le chauffage à distance (CAD) sur la commune de Conthey.
7. Réponse au postulat : Pour une mise aux normes incendie de la salle de gymnastique du centre scolaire de Erde.
8. Adminéo : présentation de la Municipalité.
9. Informations de la Municipalité.
10. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Composition du Conseil général : nomination d'un nouveau membre.

À la suite du départ sur une autre commune de Mme Nadine Meyer, M. Jean-Daniel Vergères informe que le Conseil municipal a approuvé la nomination de Mme Sandra Solliard, représentant l'Alliance communale pour son remplacement. Le Conseil général souhaite la bienvenue à Mme Solliard.



3. Demande de cautionnement concernant l'achat de deux immeubles situés à la rue Lombarde 5 et 7 par la Bourgeoisie

Rapport de la COGES

Mme Kathleen Rossier Moll donne lecture du rapport de la COGES concernant la demande de cautionnement de CHF 2'100'000.00 en faveur de la Bourgeoisie de Conthey pour l'achat des parcelles 4594, 5003 et 5670.

Approbation du cautionnement

Cette demande de cautionnement est acceptée par la majorité des conseillers généraux présents. Un refus est observé.

4. Rapport de la commission EEE en lien avec les travaux publics.

Mme Emilie Dessimoz, rapporteur de la commission EEE précise que le document mis à disposition du Législatif communal est un compte-rendu de la séance du 5 février 2024 avec les services techniques. Ce compte-rendu présente les différents projets en cours au niveau de la Commune. La commission EEE va poursuivre son analyse et rendra un rapport détaillé sur l'avancement des différents projets.

M. José Benitez relève que des malfaçons seraient constatées au niveau du bâtiment des Pinèdes. M. Régis Evéquo, conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments et constructions, précise que, à la suite de la visite du chargé de sécurité, certaines mises aux normes doivent être réalisées et qu'il s'agit d'adaptations et non de modifications structurelles.

5. Question : Structures d'accueil – subventions pour apprentis et stagiaires.

A la suite de la question de M. Gérald Nanchen qui revient sur la décision du Conseil d'Etat de supprimer le subventionnement étatique aux stagiaires et apprentis, le Conseil municipal répond à cela.

Mme Claudine Fumeaux, conseillère communale en charge du dicastère Formation – Jeunesse, rappelle que la Municipalité accorde une grande importance à la formation initiale et professionnelle. Le manco estimé en lien avec la décision du Conseil d'Etat est de CHF 11'000.00. Il n'est d'ailleurs pas prévu de supprimer l'engagement de stagiaires.

Il n'est pas demandé de réponse écrite.

6. Question : Le chauffage à distance (CAD) sur la commune de Conthey.

A la suite de la question de M. Gérald Nanchen, M. Philippe Germanier, conseiller communal en charge du dicastère Territoire – Environnement, donne quelques éléments de réponses. Il précise que la Municipalité de Conthey devrait être labellisée « Cité de l'énergie » dans le courant 2024. Il précise que le projet Ecoénergie serait potentiellement connecté au CAD de Sion en 2025 et que le développement sur la commune de Conthey est planifié à l'horizon 2025-2032.

M. Philippe Germanier indique que le Règlement sur la gestion des énergies est en cours de rédaction actuellement.

Une réponse écrite est souhaitée et sera transmise pour la prochaine séance.



7. Réponse au postulat : Pour une mise aux normes incendie de la salle de gymnastique du centre scolaire de Erde.

M. Régis Evéquoz développe la réponse transmise par l'Exécutif communal (étude des besoins, mesures à prendre et conclusions du conseil communal).

M. Guillaume Papilloud, au nom des signataires de ce postulat, exprime son amertume à la suite de la réponse donnée. Il aurait souhaité que cette réponse ne se limite pas aux aspects pratiques et financiers, mais prenne également en considération les besoins en termes de lieux de rencontres, notamment en lien avec la fermeture progressive des établissements publics sur les Hauts de Conthey notamment.

M. Christophe Germanier estime que l'Exécutif a répondu strictement à la question posée. Il confirme néanmoins que l'Exécutif a pris note de l'intérêt pour la vie sociale sur les Hauts de Conthey.

8. Adminéo : présentation de la Municipalité.

A la suite de la demande du bureau du Conseil général, M. Christophe Germanier fait un état des lieux de l'administration communale sous l'angle des ressources humaine. Sont présentés :

- L'historique en lien avec Adminéo
- L'organigramme de la commune
- Le coût de l'accompagnement en lien avec le redéploiement réalisé
- L'évolution du personnel en nombre d'EPT de 2014 à 2022
- L'évolution des charges de personnel de 2013 à 2023
- Quelques comparaisons avec d'autres communes
- Les avantages pour le citoyen et le bilan de l'Exécutif

9. Informations de la Municipalité

- Office du tourisme : la société de développement a donné un mandat à la HES concernant l'avenir stratégique du tourisme, notamment après le retrait de la commune de Vétroz de l'office du tourisme des Coteaux du Soleil.
- Mobilité : des modifications de la signalisation routière vont être expérimentées avec des phases de tests à la rue des Grands-Prés et sur l'avenue de la Gare afin de limiter et/ou modifier le trafic sur ces tronçons.
- Règlement sur l'énergie : selon le calendrier proposé, la première lecture devrait intervenir fin septembre 2024.
- Règlement sur les eaux : le conseil communal a décidé d'octroyer une contribution de CHF 500.00 par compteur lors de la pose de ces derniers.
- Les Rangs : des travaux ont été entrepris par l'Etat du Valais afin de corriger le carrefour qui présentait des risques au niveau de la sécurité.

10. Divers

- M. Gérald Nanchen questionne l'Exécutif sur la composition de l'actionnariat de la société Télé CN SA et sur l'avancement du projet de liaison câblée entre Conthey et Nendaz. Il est répondu que la société est détenue à hauteur de 50% par la Commune de Nendaz, 30% par la Commune de Conthey et 20% par la Société de remontées mécaniques NVRM SA. Concernant l'avancement du projet, des modifications de zones devraient être mises à l'enquête dès fin 2024 avec un démarrage des travaux espérés en 2026.



- En lien avec différents commentaires, prises de positions et communiqués de presse ayant récemment été observés, M. Gérald Nanchen tient à refaire l'historique du Règlement sur les eaux de la commune de Conthey. Il rappelle quelles ont été les décisions prises par le Conseil général lors de l'approbation de ce Règlement et les responsabilités de l'Exécutif en lien avec son application (fixation des tarifs, communication auprès de la population, calendrier en lien avec la pose des compteurs).
- M. Jean-Daniel Vergères procède à la lecture de la résolution déposée quelques heures avant la séance par M. Damien Fumeaux. Ce dernier étant absent, il est procédé au vote sans que la résolution ne soit développée par son auteur conformément au Règlement du Conseil général et qu'une discussion soit possible.

La résolution de M. Damien Fumeaux est acceptée par 3 conseillers généraux. Une personne la refuse et 14 s'abstiennent.

Hors PV :

Le résultat du vote en lien avec la résolution déposée par M. Damien Fumeaux, le fait que cette résolution n'ait pas été développée par son auteur, le délai de traitement de cette dernière et l'absence de discussion générale ont interpellé le bureau du Conseil général. Ainsi, un avis a été demandé au chef de service du Département des affaires intérieures et communales. Dans sa réponse du 4 avril 2024, M. Maurice Chevrier, chef du service précité relève que : « En l'espèce, l'auteur de la résolution – qui a été déposée moins de deux heures avant le début de la séance du conseil général – n'a pas participé à ladite séance. Il suit que la résolution ne pouvait pas être « développée par son auteur au cours de cette séance ». A mon sens, ce constat aurait dû conduire à renvoyer le traitement de la résolution à la prochaine séance du législatif (pour autant que son auteur soit présent...). Partant, la « décision » des chefs de groupe et de l'auteur de la résolution de développer celle-ci lors de la prochaine séance du conseil général du 18 juin 2024 ne semble a priori pas arbitraire. » La résolution de M. Damien Fumeaux est donc renvoyée à la prochaine séance plénière du 18 juin 2024.

Annexes :

- Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023.
- Rapport de la COGES concernant la demande de cautionnement en lien avec l'achat de deux parcelles par la bourgeoisie.
- Rapport de la commission EEE en lien avec les travaux publics.
- Question sur le subventionnement des apprentis et stagiaires des structures d'accueil.
- Question sur le chauffage à distance
- Réponse au postulat pour une mise aux normes incendie de la salle de gymnastique du centre scolaire de Erde.
- Résolution Nouvelliste 08.03.2024.

Conthey, le 26 mars 2024

Le Président du Conseil général


Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général


Josué Coudray